



Paris, le 1^{er} avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des zones vulnérables aux..... agriculteurs vulnérables !

La publication des arrêtés, délimitant les zones vulnérables aux nitrates, est en cours.

La mobilisation du réseau FNSEA, du local au national, a permis non pas l'impossible, mais une réduction des zonages de 30 à 40% en fonction des bassins. Ce qui signifie que le ministère de l'Environnement commence, enfin, un peu, à tenir compte de la réalité du terrain...

Pour les paysans qui sont désormais concernés par ces zones, ils auront à appliquer un plan d'action qui précise leurs obligations en matière de gestion des nitrates. Au regard de la crise économique y compris agricole qui sévit dans notre pays, nous demandons que ces plans d'action évoluent afin que ce ne soient pas des « couperets » d'activité tant en matière d'élevage, de céréales et autres productions.

Dans ce contexte, des moyens financiers suffisants (en particulier dans les Régions) doivent impérativement être affectés à la modernisation et à la mise aux normes des exploitations les plus fragiles. Il ne s'agit pas de saupoudrer mais d'agir pour maintenir l'élevage sur tout le territoire.

Il n'en reste pas moins vrai que les paysans ne comprennent ni l'efficacité, ni l'utilité des mesures prises car largement administratives et idéologiques. La FNSEA reste donc mobilisée pour intégrer plus de science, de recherche et d'innovation dans l'application de la directive nitrates ; pour obtenir de vraies données, fondées, rationnelles, objectives. La seule action qui vaille c'est la vérité des chiffres !

Avec « Nitrates Autrement », ensemble de propositions visant à avoir une obligation de résultats plutôt qu'une obligation de moyens, la FNSEA souhaite donner un caractère pragmatique et durable à un programme aujourd'hui déconnecté de la réalité des exploitations. Avec tous les efforts consentis par les agriculteurs, il faut d'ores et déjà envisager de pouvoir sortir du zonage dès lors que les objectifs sont atteints. Il ne doit pas y avoir de zonage éternel !